

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mercredi 4 décembre 2024

1 21-CÉ 2024-12-04	Adoption de l'ouverture de la séance
	Mme Girard, présidente, ouvre la séance. L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Chevarie, appuyée par Mme Zombor et est adoptée à l'unanimité.
2-3	Mots de bienvenue, présences et vérification du quorum
	La directrice et la présidente font leur mot de bienvenue. La présidente, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus, vérifie les présences et constate qu'il y a quorum. <u>Membres présents</u> : Mme Julie Lemieux (directrice, membre non-votant), Mme Martine Chevarie, Mme Linda Pothin, Mme Nacera Benmeziane, Mme Gabriela Sanda Mirea (enseignante qui s'est ajoutée aux membres du personnel pour combler le poste resté vacant), Mme Michèle Girard, Mme Emanuelle Goyer, Mme Catalina Iuliana Solomon, Mme Valérie Zombor, Mme Rivellie Aimée Tchuisseu, Mme Alice Kreidy <u>Substituts présents</u> (sans mandat de remplacement, sans vote) : Mme Pamela Fahd <u>Sont absents</u> : Mme Cheryl Clément, Mme Samia Mekhtoul, Mme Alice Kreidy, Mme Josée Brochu (directrice adjointe – membre non-votant), Mme Laila Haj (substitut), Mme Mireille Beaulieu (substitut) <u>Secrétaire de réunion</u> : Julie Lemieux Membres du public présents : aucun

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mercredi 4 décembre 2024

4 22-CÉ 2024-12-04	Adoption de l'ordre du jour
	CONSIDÉRANT que Mme Lemieux, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour en collaboration avec la présidente, Mme Michèle Girard; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Goyer, appuyé par Mme Pothin, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 4 décembre 2024 du Conseil d'établissement de l'école Murielle-Dumont.
5 23-CÉ 2024-12-04	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024
	CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 sept jours avant la tenue de la présente réunion; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Tchuisseu, appuyée par Mme Chevarie, il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER la présidente de procéder à la lecture du procès-verbal et D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du CÉ du 4 décembre 2024 avec les corrections suggérées par les membres.
6	Questions du public
	La présidente présente les questions du public qu'elle a reçues. Le code de couleur de « l'uniforme » est reporté au point 12. Les parents aimeraient savoir si les formations « Gardiens avertis » et « Je me garde tout seul » pourraient avoir lieu à l'école lors de journées pédagogiques. Les membres du CÉ et la direction sont unanimes quant à l'intérêt qu'elles portent à ces formations ainsi qu'à l'importance qu'elles revêtent pour les élèves. La direction indique qu'elle fera les démarches auprès des fournisseurs pour organiser ces formations.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

mercredi 4 décembre 2024

7 24-CÉ 2024-12-04	Levée de fonds des Dragons (présentation par les élèves)
	Trois élèves (Soukeyna Mbengue, Mia Audet et Maya Vachon) présentent aux membres du CÉ leur projet entrepreneurial conscient des Dragons qui consiste en une vente de pâtisseries cuisinées par des parents volontaires afin d'amasser des fonds pour la Croix-Rouge. Elles vendent les pâtisseries aux élèves au coût de 1\$ ou 2\$. CONSIDÉRANT que selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire, solliciter et recevoir toutes sommes d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ou un autre projet; CONSIDÉRANT que les contributions reçues seront directement remises à la Croix-Rouge. CONSIDÉRANT que les élèves sont encadrées et soutenues dans leur projet par Mme Lucie Hayek, enseignante; CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mesure volontaire et que les parents sont libres de laisser leur enfant acheter ou non les pâtisseries; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Zombor, appuyée par Mme Pothin, il est résolu à l'unanimité d'approuver la levée de fonds ci-haut mentionnée, et d'adopter l'objectif proposé pour cette campagne de financement.
8 25-CÉ 2024-12-04	Bilan budgétaire 2023-2024
	Mme Lemieux dépose et explique le bilan financier 2023-2024. ATTENDU QUE l'article 96,24 de la L.I.P. prévoit : « Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement »; ATTENDU QUE les résultats de l'année 2023-2024 sont maintenant finalisés; ATTENDU QUE le rapport déposé par la direction de l'école a été explicité aux membres au mieux de sa connaissance et de son analyse puisque le budget 2023-2024 a été préparé et géré par le directeur précédent, M. Marc Roy;

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 4 décembre 2024

	SUR PROPOSITION DE Mme Goyer appuyée par Mme Tchuiseu, il est résolu de prendre acte du rapport de reddition de comptes budgétaires (rapport analytique détaillé) pour l'année financière 2023-2024 tel que présenté par la direction de l'école, et de mandater la direction à le transmettre à la direction du service des ressources financières du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.
9 26-CÉ 2024-12-04	Planification d'éducation à la sexualité (dans le cadre du programme CCQ)
	ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des contenus obligatoires sont prescrits en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2024-2025; ATTENDU que, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique, les conditions et modalités d'intégration des contenus en éducation à la sexualité proposés par la direction d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants; ATTENDU que, conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire pour l'année scolaire 2024-2025. Il est proposé par Mme Kreidy, appuyé par Mme Solomon d'approuver la proposition des conditions et modalités d'intégration des contenus en éducation à la sexualité pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année pour l'année scolaire 2024-2025, conformément aux tableaux de planification présentés à la séance ordinaire du 4 décembre 2024.
10 27-CÉ 2024-12-04	Planification des contenus d'orientation scolaire et professionnelle (COSP)
	ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des apprentissages obligatoires sont prescrits en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025;

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 4 décembre 2024

	ATTENDU que les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle proposées par le directeur d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique; ATTENDU, que conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025; Il est proposé par Mme Chevarie, appuyée par Mme Benmeziane, d'approuver la proposition des conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025, conformément aux tableaux présentés à la séance ordinaire du 4 décembre 2024.
11 28-CÉ 2024-12-04	Levée de fonds du groupe de Mme Janice O'Hara
	Mme Lemieux présente le projet de Mme O'Hara, éducatrice en milieu scolaire, qui aimerait pouvoir faire faire des bracelets à son groupe d'élèves du service de garde en intégrant aussi des élèves de d'autres groupes dans une activité d'enseignement de la technique par les pairs (les plus grands vers les plus jeunes) pour ensuite vendre les bracelets aux parents et élèves afin d'amasser des fonds et de les remettre à l'organisme On rock. CONSIDÉRANT que selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire, solliciter et recevoir toutes sommes d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ou un autre projet; CONSIDÉRANT que les contributions reçues seront directement remises à l'organisme On rock; CONSIDÉRANT que les élèves sont encadrés et soutenus dans leur projet par Mme O'Hara, éducatrice en milieu scolaire; CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mesure volontaire et que les parents sont libres de laisser leur enfant acheter ou non les bracelets;

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 4 décembre 2024

	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Zombor, appuyée par Mme Pothin, il est résolu à l'unanimité d'approuver la levée de fonds ci-haut mentionnée, et d'adopter l'objectif proposé pour cette campagne de financement.
12	Uniformes scolaires (fournisseur, achat non obligatoire par le parent)
	Mme Lemieux explique qu'il ne sera plus possible de procéder de la même façon pour les « uniformes » scolaires. Elle a appris que l'école maintenait un fonds d'inventaire afin que les enfants puissent se procurer les chandails à manches courtes d'éducation physique et les kangourous directement à l'école. Elle explique aux membres du CÉ les impacts négatifs sur l'école de cette façon de procéder : • Déficit budgétaire important au fonds 1 (fonds de fonctionnement de l'école où il n'y a déjà jamais suffisamment de budget) puisqu'il faut commander plusieurs grandeurs différentes, qu'il est impossible d'écouler tout l'inventaire en 1 année scolaire, que la dépense ne peut pas être transférée sur l'année suivante étant donné que les budgets d'un établissement scolaire sont pour une année seulement. La secrétaire avait préparé une commande de 8 000\$ et prévoyait environ 2000\$ de vente. Cela représente 6000\$ de déficit. La directrice a donc refusé la commande. La directrice rappelle aux membres du CÉ que les institutions publiques doivent avoir des budgets en équilibre (sans déficit ni surplus). • Les enfants apportent de l'argent comptant à l'école (possibilité de perte, vol, taxage). • Augmentation de la charge de travail au secrétariat, qui est déjà trop élevée. Mme Lemieux explique que les uniformes devront dorénavant être achetés dans un magasin au choix du parent ou chez un fournisseur choisi par le CÉ. Elle leur présente un exemple de fournisseur d'uniformes scolaires pour le primaire. Les parents du CÉ suggèrent d'augmenter le choix de couleur de l'uniforme pour le haut puisque le chandail blanc est salissant et difficile à se procurer. Ils sont d'accord avec la proposition de la direction de trouver quelques choix de fournisseurs à présenter à la prochaine séance afin que le CÉ puisse conclure un contrat avec l'un d'eux pour l'année 25-26. L'inventaire restant sera écoulé au

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 4 décembre 2024

	courant de 24-25. Les parents de l'école seront informés du changement à venir afin qu'ils puissent se procurer les chandails à l'école avant la fin de l'écoulement de l'inventaire.
13 29-CÉ 2024-12-04	Parascolaires hiver (les Petits As)
	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives; Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école; CONSIDÉRANT que conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement peut, au nom du centre de service scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts; CONSIDÉRANT que les parents sont libres d'utiliser ou non ce service; CONSIDÉRANT que les parents ont été satisfaits des activités offertes; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chevarie, appuyée par Mme Tchuisseu, il est résolu à l'unanimité d'approuver la proposition de programmation des activités parascolaires d'hiver de la compagnie « Les Petits As » ainsi que les coûts demandés aux parents. Les membres du CÉ demandent que la compagnie varie les expériences scientifiques qui font partie des activités scientifiques offertes.
14	OPP : compte rendu des activités (Salon du livre et premier dîner pizza)
	Mme Lemieux rend compte du succès du Salon du livre qui a attiré beaucoup de visiteurs pour une première fois. Il y aura des ajustements à faire quant à l'installation et l'organisation. Le gymnase sera réservé pour l'activité dès l'année précédente afin qu'il n'y ait pas d'activité dans le gymnase durant la soirée précédente. Plusieurs bénévoles et élèves ont aidé à l'installation. Les enseignants et élèves ont apprécié la visite durant le jour et les commentaires des parents ont été positifs.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 4 décembre 2024

	Le premier dîner pizza s'est très bien déroulé. L'organisation a été améliorée et la distribution s'est faite plus efficacement et rapidement grâce à l'aide des élèves de 6^e année et de leur titulaire, grâce à l'achat et la distribution de gants, coupe-pizza, assiettes, sac identifié au nom du groupe avec les jus et les biscuits. L'achat de pizza extra-large a permis aussi d'économiser et d'avoir une plus grande part de profit ainsi que de diminuer les boîtes de carton. Les éducatrices étaient satisfaites de la procédure.
15	Rapport de la directrice Mme Lemieux fait son rapport : Pédagogie : • Formation par observation de plusieurs enseignants dans des classes d'autres écoles et de notre école où on met en place des pratiques différentes au niveau de la lecture. • 1^{er} dépistage RAI (réponse à l'intervention), bientôt ce sera l'analyse. Mme Lemieux explique que les résultats sont encourageants puisqu'on voit qu'il y a dans certaines classes jusqu'à 35% d'augmentation au niveau de la fluidité en 3 semaines d'intervention ciblée. • 1^{re} rencontre du comité Normes et modalités d'évaluation. Il y aura un travail fait sur des outils, mais aussi sur l'arrimage entre les niveaux, par exemple, pour le code de correction. • Soutien-conseil des conseillers pédagogiques du CSSMB (CP approche inclusive, CP TSA –Trouble du spectre de l'autisme– et CP EDA – élèves en difficulté d'adaptation) pour les besoins particuliers de certains élèves. • Révision des plans d'intervention après une formation donnée à l'équipe par la direction. • Les rencontres des parents se sont bien déroulées. • Il y a eu 1 rencontre en comité élargi avec la travailleuse sociale du CLSC, la DPJ et le service des ressources éducatives du CSSMB, 11 études de cas, 27 rencontres de parents avec la direction (il en reste à faire), 2 rencontres multidisciplinaires, 6 rencontres soutien-conseil avec des conseillers pédagogiques, 25 portraits de classe qui sont encore en cour, 2 rencontres de classement en classe adaptée, plusieurs rencontres des professionnelles non-enseignantes, des techniciennes en éducation spécialisée et des orthopédagogues avec les enseignants. Mesures de soutien/budget : La direction a déposé la candidature de l'école pour une mesure de soutien spéciale qui fait partie d'un des projets conjoint de la FAE du CPNCF et du CSSMB visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant. L'école a reçu: 20 heures pour 20 semaines (15 568\$) = soutien classe.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

mercredi 4 décembre 2024

	Au niveau de l'entretien : La direction fait des démarches pour adresser l'entretien du bâtiment. Il y aura sous peu des changements pour être conforme aux standards au niveau de l'hygiène et de la salubrité et au niveau de la sécurité dans l'utilisation des produits, la dilution, etc. Il y a une inspection et un suivi en cours. Nous avons commencé à faire un ménage des espaces de rangement. Vider les salles mécaniques (réglementaire et pour la sécurité), mais aussi pour aménager des espaces. Réfection au sous-sol suite à une inondation en raison d'un bris de tuyau.
16	Mot des enseignants
	Les enseignantes : • Mme Valérie Cossette, enseignante de 6^e année, a organisé une collecte de sang avec ses élèves. Il y a eu 53 donateurs. • Il y a eu une conférence d'un athlète, champion du monde, qui est venu parler de persévérance et de motivation aux élèves. • Les élèves de 6^e année ont amassé 533\$ pour le camp Mariste. • Le courrier des lutins de Noël a été un succès. • Les enfants et les enseignants ont beaucoup aimé le salon du livre.
17	Rapport de la technicienne du service de garde
	En l'absence de la technicienne, Mme Benmezziane fait le rapport : • Le 11 octobre, il y a eu la journée pédagogique des grands créateurs. • Le 29 octobre, les éducatrices ont organisé un « cherche et trouve » dans l'école. • Le 31 octobre, le SDG a fait un souper pizza à l'extérieur sous forme de pique-nique tant il faisait chaud. • Le 1^{er} novembre, les élèves plus jeunes sont allés au Musée des enfants et les grands ont fait des jeux de ballon. • Le 22 novembre, les élèves plus vieux sont allés au Musée des sciences et les plus jeunes ont fait des activités de sciences. • Il y a eu une mise en place d'animations d'activités extérieures sur l'heure du dîner.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 4 décembre 2024

	- En décembre, il y a eu la thématique « Noël autour du monde ». - Le 6 décembre, les clowns Fifi ont animé les groupes et les élèves ont bricolé des villages de Noël. - Du 16 au 20 décembre, il y a eu toutes sortes d'activités spéciales pour les élèves. - Les élèves reviennent du service de garde contents.
18	Rapport du représentant du comité de parents
	Pas de représentant en 24-25
19	Correspondance
	Pas de correspondance. Les courriels qui proviennent du comité de parents sont envoyés directement à tous les parents de l'école.
20	Questions diverses
	Aucune question
21	Prochaine séance
	Mardi 28 janvier 18h30 (annulée). Lundi 17 mars 2025
22 30-CÉ 2024-12-04	Levée de l'assemblée
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chevarie, appuyée par Mme Sanda Mirea, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 à 20h34.

M. Michèle Girard
Présidente du CÉ

Mme Julie Lemieux
Directrice